

LA FISCALITÉ DES DONATIONS

Les donations sont soumises à des droits fiscaux, calculés sur la valeur des biens transmis diminuée d'un abattement. Le tarif des droits de donations varie selon le lien de parenté existant entre le donateur et le donataire.

une donation : acte officiel par lequel on fait un don à quelqu'un

un donateur : celui qui fait une donation

un donataire : celui qui reçoit une donation

à un enfant

*Abattement
100 000 E
tous les 15 ans*

*Impôts
droits progressifs de
5 % à 45 %*

à un petit-enfant

*Abattement
31 865 E
tous les 15 ans*

*Impôts
droits progressifs de
5 % à 45 %*



à un arrière petit-enfant

*Abattement
5 310 E
tous les 15 ans*

*Impôts
droits progressifs de
5 % à 45 %*

à un frère ou une sœur

*Abattement
15 932 E
tous les 15 ans*

*Impôts
droits progressifs de
35 % à 45 %*



à un neveu ou une nièce

*Abattement
7 967 E
tous les 15 ans*

*Impôts
55 %*

à un autre personne

*Abattement
AUCUN*

*Impôts
60 %*

à une personne handicapée

*Abattement
159 325 E
+ abattement lié au lien de
parenté
tous les 15 ans*

*Impôts
droits en fonction du lien de
parenté avec le donateur*



au conjoint
ou partenaire de pacs

*Abattement
80 724 E
tous les 15 ans*

*Impôts
droits progressifs de
5 % à 45 %*